



1^{er} février 2022

(22-0776)

Page: 1/1

Comité des marchés publics

Original: anglais

**NOTIFICATION DES STATISTIQUES AU TITRE DE L'ARTICLE XVI:4 DE
L'ACCORD SUR LES MARCHÉS PUBLICS DE 2012**

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR L'ARMÉNIE POUR 2016¹

Addendum

La communication ci-après, datée du 28 janvier 2022, est distribuée à la demande de la délégation de l'Arménie.

Partie notifiante	Arménie
Fondement juridique	Article XVI:4 de l'AMP de 2012
Période couverte par le rapport	2016
Renseignements sur la communication: Les statistiques pour 2016 concernant l'Arménie sont disponibles à l'adresse suivante: <ul style="list-style-type: none">• https://members.wto.org/crnattachments/2022/GPA/ARM/22_0878_00_e.pdf.	

¹ En anglais et en français seulement.